Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT PAUL A	N° de Convention : 33458
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagogique sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordinair	<u> </u>
Le Rectorat de la Reunion représenté par, Le Recteur de la F met à disposition de l'élève : CAMESETY THEOPHANE domicilié : 11 rue Omega Rés O'Malley Apt C 34 97460 SAI Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Ordinateur, référence :TPD X230T immatriculé sous	Né(e) le : 21-03-2004 NT PAUL
Valeur globale du matériel prêté 822 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférents à	à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2017, et est re	évisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent sur d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel similai	l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état ire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	•
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractant u le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afférents	<u>.</u>
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représentar	nts de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
Les frais d'utilisation de ce matériel pouvant être amené au de l'utilisateur. A ce titre, les cartouches d'encre, le changement e greffer sur ces matériels sont à la charge de l'utilisateur.	omicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 04-09-2014	Livré le:

Pour le Rectorat:

1/1

NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE